

Modalité d'évaluation Bac

Depuis la réforme du lycée, les modalités d'obtention du baccalauréat ont changé. En effet, cette réforme a mené à la suppression des filières S, ES et L, remplacés par des spécialités. Et à l'introduction du contrôle continu dans la note finale du baccalauréat. La session de 2023 connaît à nouveau quelques ajustements que nous allons étayer ci-dessous.

L'obtention du nouveau Bac repose sur :

- 40% de contrôle continu
- 60 % d'épreuves finale.

Tronc commun en première

Ces matières sont obligatoires et communes à tous les élèves de première. Le contrôle continu repose sur la moyenne annuelle de Première dans les matières du tronc commun :

- Histoire Géographie (coeff 3)
- Deux langues vivantes (coeff 3/langue)
- Enseignement scientifique (coeff 3)
- Éducation Physique et Sportive (coeff 6)
- Enseignement Moral et Civique (coeff 1)

Exception : épreuves de français en fin de Première.

- Français (coeff 10 : 5 écrits + 5 oral)

Exemple : Paul a passé les épreuves anticipées de Français en première. Il a obtenu la note de 12 à l'examen écrit et 16 à l'examen oral.

Moyenne écrit : 12 (coeff 5)

Moyenne oral : 16 (coeff 5)

Modalité d'évaluation Bac

Tronc commun de Terminale

Ces matières sont obligatoires et communes à tous les élèves de Terminale. Le contrôle continu repose sur la moyenne annuelle de Terminale dans les matières du tronc commun :

- Philosophie (coeff 8)
- Histoire Géographie (coeff 3)
- Deux langues vivantes (coeff 3/langue)
- Enseignement scientifique (coeff 3)
- EPS (coeff 6)
- EMC (coeff 1)

Épreuves Finales

Les épreuves de terminales se déroulent à la fin de l'année :

- Philosophie (coeff 8)
- Grand Oral (coeff 10)
- Spécialité 1 (coeff 16)
- Spécialité 2 (coeff 16)

Exemple :

Paul passera en fin de Terminale les épreuves suivantes :

- Philosophie (coeff 8)
- Grand Oral (coeff 10)
- Numérique et Sciences Informatiques (coeff 16)
- Arts (coeff 16)